

SALARIÉ À TEMPS PARTIEL MAIS AIDANT À TEMPS COMPLET !

1 salarié sur 10 doit, en plus de son travail, apporter son aide à un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Des solutions existent pour concilier votre emploi et votre rôle d'aidant. **Vous êtes aidant ? Parlez-en !**



*Des solutions existent pour concilier
statut d'aidant et emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP